



CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION



Publié le 16 juin 1941

 Demande déposée: 19 février 1940, 18¼ h. — Brevet enregistré: 31 mars 1941.
BREVET PRINCIPAL
 Henri COLOMB, Lausanne, et TAVANNES WATCH Co. S. A.,
 Tavannes (Suisse).
Pièce d'horlogerie.

Pour permettre d'abaisser la boîte d'une montre en rapprochant la lunette, et le pourtour de la glace surtout, du fond de la boîte, il a déjà été proposé d'utiliser un cadran bombé avec des aiguilles d'heures et de minutes suivant la courbure de celui-ci et de façonner la face correspondante de la platine, de manière à épouser la surface intérieure en coupole du cadran. Cette manière de faire procure les inconvénients suivants:

1° Pour une même position de la face du barillet, côté cadran, de laquelle dépend celle de la roue à canon, le bombé de la platine augmente inutilement l'épaisseur de celle-ci au-dessus de la roue à canon sans aucun avantage pour la qualité de la montre; au contraire, cette manière de faire oblige de modifier la position ou de dimensionner différemment quelques pièces de la minuterie et augmente, en outre, les difficultés de fabrication de la platine parce que plus épaisse.

2° Le bombé de la platine ne devant se

faire que tout à la fin de sa fabrication, il s'ensuit qu'elle risque de se fausser et de travailler de manière à modifier les emplacements des mobiles, par exemple.

3° Vu la position de l'axe de la seconde, par rapport au bombé du cadran, le plan de rotation de l'aiguille de seconde n'est pas parallèle à l'endroit correspondant du cadran et les autres aiguilles devront être placées en conséquence.

4° Avec la face de la platine bombée, il est plus difficile de chasser correctement les pierres, les bouchons ou les chatons des mobiles.

L'objet de la présente invention est une pièce d'horlogerie. Cette dernière est caractérisée par un cadran comprenant une partie centrale au moins approximativement plane et concentrique à l'axe des aiguilles d'heures et de minutes et suivie d'une partie périphérique qui s'abaisse vers le mouvement et par une platine présentant une partie centrale plane, suivie d'une partie périphérique

s'abaissant dans le même sens que celle du cadran.

Le dessin ci-annexé représente, à titre d'exemples, deux formes d'exécution de l'objet de la présente invention.

Les fig. 1 et 2 sont, chacune, une coupe axiale de l'une de ces formes d'exécution.

A la fig. 1, 1 désigne le barillet, 2 la roue de centre, 3 la roue de secondes et 4 le pignon de secondes. 5, 6 et 7 sont les aiguilles d'heures, de minutes et de secondes.

Le cadran 8 présente une partie centrale 9, qui est plane, et une partie périphérique 10 recourbée graduellement, de façon à s'abaisser vers le mouvement. 11 est le verre ayant approximativement la même forme que le cadran et monté dans la lunette 17. Quant à la surface extérieure de la platine devant venir en contact avec le cadran, elle a la même forme que le cadran, c'est-à-dire présente une partie centrale plane 12 concentrique à l'axe des aiguilles d'heures 5 et de minutes 6, suivie d'une partie périphérique convexe 12_a, dont la courbure correspond à celle de la partie périphérique du cadran.

Ce cadran possède un bossage 13 faisant saillie du côté du mouvement et empiétant sur la partie périphérique 10 de celui-ci. Ce bossage pénètre dans un dégagement correspondant 14 de la platine et crée, pour l'aiguille de secondes 7, une creusure dont le pourtour du fond est à une distance constante de la pointe de ladite aiguille pour toutes les positions de celle-ci. Grâce à cette creusure, le cadran des secondes peut être fait suffisamment grand, et la hauteur nécessaire pour l'aiguillage peut être réduite au minimum. A cause du dégagement 14, les pierres dessous 15 et 16 du pignon de seconde et du pignon d'échappement sont situées dans une partie 18 de la platine en retrait par rapport à la surface extérieure de cette platine.

En fig. 1, le fond de la creusure du bossage est bombé. La forme d'exécution de la fig. 2 ne diffère de la précédente qu'en ce que le fond de la creusure du bossage est plan. Dans les deux formes d'exécution, l'aiguille de minutes 6 a son bout recourbé vers le ca-

dran pour que son extrémité soit au-dessous du niveau de la partie centrale de ce dernier et qu'elle suive à faible distance sa partie périphérique.

La pièce pourrait aussi être réalisée, bien entendu, avec secondes au centre; le cadran, au lieu d'être rigoureusement plat dans sa partie centrale, pourrait être très légèrement bombé.

REVENDEICATION:

Pièce d'horlogerie, caractérisée par un cadran comprenant une partie centrale au moins approximativement plane et concentrique à l'axe des aiguilles d'heures et de minutes et suivie d'une partie périphérique qui s'abaisse vers le mouvement et par une platine présentant une partie centrale plane, suivie d'une partie périphérique s'abaissant dans le même sens que celle du cadran.

SOUS-REVENDEICATIONS:

1. Pièce d'horlogerie selon la revendication, caractérisée en ce qu'au moins l'aiguille des minutes, dans sa partie terminale au moins, est courbée vers le cadran, de façon que son extrémité suive à faible distance la partie périphérique dudit cadran.

2. Pièce d'horlogerie selon la revendication, caractérisée en ce que la platine possède un dégagement dans lequel pénètre un bossage du cadran, bossage qui s'étend au moins partiellement dans la partie périphérique du cadran et qui présente une creusure dans laquelle se meut l'aiguille de secondes.

3. Pièce d'horlogerie selon la revendication, caractérisée en ce que la pierre dessous du mobile de secondes est montée dans une partie de la platine en retrait par rapport à la surface extérieure de cette platine.

4. Pièce d'horlogerie selon la sous-revendication 3, caractérisée en ce que la pierre dessous du mobile d'échappement est également montée dans cette partie en retrait de la platine.

Henri COLOMB.

TAVANNES WATCH CO. S. A.

Mandataire: A. BUGNION, Genève.

